



Bureau de Dépôt
1330 RIXENSART 1

BELGIQUE-BELGIE
P.P.-P.B.
1330 Rixensart
BC 3988

- info

Périodique n°10 - novembre 2003- des *Chrétiens Démocrates Francophones*

Square Joséphine-Charlotte, 12 ■ 1200 Bruxelles - ☎ 02/763.06.01 - 📠 02/770.83.69

Site Internet : www.cdf-info.be - e-mail : info@cdf-info.be

Rédaction : Vincent GODEFROID - **Publication** : Bruno SPRINGUEL

Nous avons choisi



Voici ce que ça donne. Avant cela, comme vous le constatez, c'est le verre à la main et le sourire aux lèvres que j'ai le plaisir

de vous communiquer un bref bulletin de santé du CDF.

Notre parti ne se porte pas mal du tout, finalement. Il passe très honorablement le cap d'une logique de fondation à une logique statutaire démocratique.

La structuration du CDF suit sa route. Après avoir élu un président fédéral, nous voici avec des président(e)s provinciaux(ale) dont la légitimité est acquise.

Quel bonheur pour moi, de prendre la parole pour ouvrir cette édition-ci de notre journal !

A la santé du CDF donc, je m'éclaircis la voix en buvant une gorgée pour vous annoncer ensuite les résultats.

Au total de nos six provinces (5 + l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde), 730 membres du parti ont voté.

Les résultats

→ pour la province de Luxembourg,



Savina de Jamblinne de Meux est élue présidente avec 73 votes pour et 5 votes contre sur un total de 78 votes;

(Merci, Savina, de ne pas me laisser seule représentante ~~médiation~~ ~~fédération~~ du CDF. Encore toutes nos félicitations pour la naissance de ton fils pendant les élections);

→ pour la province de Liège,

Guy Magnée est élu président avec 83 votes pour, 5 votes nuls et 1 vote blanc sur un total de 89 votes.



Notons pour cette province que Wautier Gende-bien avait lui aussi présenté sa candidature. Il l'a retirée en dernière minute pour des raisons personnelles;

→ pour la province du Hainaut,



Frédéric Dumont de Chassart est élu président avec 94 votes pour, 9 votes contre et 1 vote nul sur un total de 104 votes;

→ pour la province de Brabant,

Jean-Paul de Villenfagne est élu président avec 90 votes pour et un vote contre sur un total de 91 votes;



→ pour la province de Namur,



Marcel Castermans est élu président avec 93 votes,

Paul de Valensart-Schoenmakers a recueilli 40 votes,

Alain du Parc Locmaria a recueilli 16 votes;

→ pour la province (arrondissement) de Bruxelles-Hal-Vilvorde,

Pierre-Alexandre de Maere d'Artrijcke est élu président avec 194 votes,

Jean-Claude Kill a recueilli 24 votes, un dernier vote était blanc.



CDF

☎ : 02/763.06.01

📠 : 02/770.83.69

E-mail :

info@cdf-info.be

Etape suivante

Les élections des responsables provinciaux permettent à l'exécutif fédéral du CDF de disposer de membres, dont nos élu(e)s internes font partie. D'autres membres en seront. Ils(elles) représenteront nos provinces sur proposition des président(e)s.

Encore bravo à tou(te)s ! Le CDF est vivant.
Germaine

Un débat escamoté à relancer d'urgence

En France, on annonce la construction d'un réacteur nucléaire de troisième génération de type 'EPR' (réacteur européen à eau sous pression) plus performant et plus sûr.

En Belgique le Parlement a voté *in extremis* avant les élections du 18 mai la sortie du nucléaire. Les centrales existantes ne seront pas renouvelées au terme de leur durée de vie opérationnelle.

Pourquoi faut-il maintenir le nucléaire ?

Parce que le seul mode alternatif crédible à l'heure actuelle est le recours aux énergies fossiles, et parce que qu'une analyse objective et rationnelle des nuisances engendrées par le nucléaire, d'une part, et par les autres modes de production classiques, d'autre part, conduit à donner la préférence au nucléaire. Certes, les déchets nucléaires produits par les centrales sont dangereux.

Mais ces effets nocifs sont identifiés et connus.

Par contre, les effets nocifs des modes de production traditionnels (charbon, pétrole, gaz) sont nettement moins connus. Quelle sont les causes précises du trou d'ozone, du réchauffement climatique, des pluies acides ? Le débat n'est pas clos.

Les effets nocifs des déchets radioactifs perdurent dans le temps.

Mais c'est seulement maintenant que l'on apprend que les rejets de la combustion des sources d'énergie fossiles maintiendraient l'effet de serre encore pendant plusieurs dizaines d'années, et ce même si l'on prenait la décision d'interdire dès demain et sur toute la planète la combustion du charbon, du pétrole et du gaz !

La fission de l'atome produit des déchets extrêmement dangereux, comme le Plutonium qui peut être utilisé à des fins militaires. Mais ces déchets peuvent être confinés, stockés dans des espaces sûrs.

Une telle solution est impraticable pour les rejets de soufre et de CO² des centrales thermiques.

Enfin, le contrôle des approvisionnements en gaz et pétrole n'est-il pas peu ou prou à l'origine de toutes les guerres du Proche et du Moyen-Orient depuis 1945 ?

Où sont les alternatives au nucléaire ?

La production par éoliennes ne constitue qu'un très faible appoint et les ressources hydro-électriques sont saturées

en Occident.

Il y a la filière de l'hydrogène, ou de la fusion nucléaire mais les résultats opérationnels ne sont pas attendus avant une cinquantaine d'années.

Si l'on veut éviter le rationnement de l'électricité ou les 'black-outs' généralisés que l'on vient de constater dans le Nord-Est du continent américain et en Italie, la seule solution viable pour nos économies est, si l'on maintient l'abandon de la filière nucléaire, de persévérer dans la filière thermique et de construire de nouvelles centrales au gaz, au pétrole ou au charbon.

Ceci aura pour effet de nous rendre encore plus dépendants du bon-vouloir des pays producteurs, dont la majorité est située dans une région qui ne distingue pas particulièrement par ses sympathies pro-occidentales.

Les dégâts collatéraux de la décision du gouvernement précédent.

Le fait d'annoncer cet abandon nous a déjà exclu, *de facto*, des projets de développement de réacteurs de troisième, quatrième et cinquième génération.

De plus, il entraîne le départ vers d'autres lieux plus favorables des techniciens et ingénieurs qui, pourtant, avaient développé dans notre pays un savoir-faire unique au monde, notamment au sein d'Electrabel et du centre d'études de Mol.

Que fait la coalition actuelle ?

En Belgique, l'accord de gouvernement prévoit en effet ce qui suit :

Dans le secteur de l'électricité, un nouveau plan d'équipement indicatif sera élaboré compte tenu de la loi réglant la sortie du nucléaire. Dans le cadre de ce plan, la sécurité et l'indépendance en matière d'approvisionnement énergétique seront garanties et un passage maximal à de nouvelles sources d'énergie sera prévu. Le développement des parcs à éoliennes constitue une option concrète à cette fin. D'ici la fin de l'année 2004, le premier parc à éoliennes aménagé dans la zone couvrant le Thorntonbank, au large de la côte belge, entrera dans une phase de production. La délivrance de tous les permis, de toutes les licences et concessions sera accélérée par le biais d'une approche coordonnée".

"La recherche et le développement de nouvelles sources d'énergies

renouvelables, les centrales de cogénération, la technologie de la pile combustible et des technologies plus efficaces en matière énergétique seront soutenues de façon maximale, en collaboration avec les Régions. Dans un même temps, le Gouvernement continuera à déployer des efforts pour maintenir à niveau les connaissances scientifiques en matière d'énergie nucléaire. Ainsi sera poursuivie la recherche scientifique visant, en matière d'énergie nucléaire, à aboutir à la fusion nucléaire. Enfin la gestion du passif nucléaire sera poursuivie.

La loi ne sera donc pas modifiée sous l'empire de cette nouvelle législature, et pour le reste, nous devons nous contenter de vagues promesses.

Un petit conseil, enfin : augmentez le budget 'fiscalité' de votre ménage ou de l'entreprise, car l'accord de gouvernement prévoit aussi :

Dans le but de réduire la consommation énergétique dans les habitations, une adaptation graduelle (augmentation/diminution) de la cotisation d'énergie sera mise en œuvre en fonction du caractère polluant du vecteur énergétique utilisé. Cette adaptation doit, sans les toucher socialement, inciter les ménages à passer du charbon ou du mazout de chauffage au gaz naturel, à l'énergie éolienne, solaire ou aux pompes à chaleur géothermiques. Afin d'encourager cette dernière possibilité, la réduction d'impôt de 15% de la dépense, limité à 500 € non-indexé, sera étendue à tous les dispositifs de production d'énergie solaire et géothermique.

Les entreprises doivent-elles aussi être encouragées à opter pour des sources d'énergie moins polluantes ou plus efficaces. Des accords de branche seront conclus à cet effet. Ils prévoiront des clauses de pénalisation au cas où les entreprises ne respecteraient pas ces accords. Une attention particulière sera portée aux PME.

Ceux qui ont cru voter utile en accordant leur vote à des partis qui, à des fins purement électoralistes, prônaient l'abrogation de la loi sur la sortie du nucléaire en sont donc pour leurs frais. Ils auront aussi la surprise de voir leur facture fiscale augmenter...

Pour ou Contre ?

Animée par Pascal VREBOS, l'émission "Controverse" sur RTL-TVI du dimanche 5 octobre 2003. traitait de l'octroi du droit de vote pour les étrangers aux élections communales. Le président fédéral du *CDF* Benoît VELDEKENS y présentait les idées de notre parti à ce sujet. Elles résumées ci-dessous.

Le débat mené entre partis de la majorité souffre de nombreuses contradictions, confusions et questions. On voit les divergences entre les propositions de loi peu compatibles entre elles qui circulent.

De plus, ce débat est empreint d'une connotation idéologique visant à faire de l'enjeu du droit de vote un test de notre volonté d'accueil et d'intégration des étrangers. Or, la Belgique n'est pas un pays xénophobe. Nous nous en réjouissons.

Les portes d'accès à la nationalité belge ont été largement ouvertes au cours des dernières années. Trois années de résidence sur notre territoire et une adhésion à la Constitution et aux lois belges sont les conditions de base pour obtenir la naturalisation.

Restons-y plutôt que de songer à accorder le droit de vote à des étrangers que l'acquisition de la nationalité belge n'intéresse pas.

Pour le *CDF*, le meilleur mode d'intégration, tant culturelle que politique, c'est la naturalisation :

- ⇒ parce qu'il résulte d'un choix volontaire, librement consenti et assumé ;
- ⇒ parce qu'il promeut l'égalité des droits mais aussi des devoirs ;
- ⇒ parce qu'il inscrit la personne naturalisée dans un vrai sentiment d'appartenance à la collectivité et à la culture (ouverte à la diversité) de notre pays ;
- ⇒ parce qu'il confère le droit de vote et d'éligibilité à tous les niveaux de pouvoir.

L'octroi du droit de vote aux étrangers prévu par la plupart des propositions ne réunit pas ces conditions.

Au Parlement, des contradictions apparaissent. Trois questions se posent :

1°) Pourquoi accorder le droit de vote de manière automatique à des personnes dont rien ne prouve qu'elles en sont toutes vraiment intéressées ?

Certaines propositions prévoient que le résident étranger ne doit même pas faire une demande d'inscription à la liste des électeurs. Qu'observe-t-on aux Pays-Bas où une législation comparable existe depuis une quinzaine d'années ? 20 % des étrangers con-

cernés seulement en font usage !

2°) Quelle garantie avons-nous que les étrangers résidant sur notre territoire partagent tous nos valeurs ? La plupart des propositions ne prévoient une aucun engagement à ce sujet. Notre démocratie doit se protéger elle-même.

3°) En dissociant le droit de vote du droit d'être élu, on crée une citoyenneté secondaire, morcellée, bradée. On déresponsabilise les gens. Il ne sera pas possible de leur dire : "Si vous n'êtes pas contents, faites-le vous-mêmes, faites vous élire !".

Il est vrai que la mesure d'élargissement du droit de vote concernerait environ 100.000 étrangers dans notre pays, dont la moitié dans la seule Région bruxelloise (qui compte 13,8 % d'étrangers hors Union européenne)...

Pour nous, il faut éviter tout découplage nationalité/citoyenneté. Il faut maintenir un lien fort entre elles. Il est nécessaire de préserver la convergence qui relie l'exercice des droits (et des devoirs !) politiques à la pleine appartenance à une collectivité et à sa culture. Le *CDF* rejette la démagogie xénophobe qu'électorale.

L'accueil de l'autre est une valeur inscrite dans notre projet politique. Elle doit se concilier avec un principe de libre choix, et responsabilité ainsi qu'avec les exigences d'une démocratie cohérente.

Quant à envisager la régionalisation de cette matière ? Certains le préconisent du côté flamand. Ce serait absurde. On ne pourrait accepter de régionaliser des droits qui sont constitutionnels et doivent le rester. On imagine mal une citoyenneté ou variable d'une Région à l'autre !

Pour le *CDF*, le principe est le suivant : un pays, une démocratie, une citoyenneté et un droit de vote et d'éligibilité consenti aux mêmes conditions sur tout le territoire !

Par ailleurs, certains renoncent à la faculté d'acquérir la nationalité belge qui parce qu'ils ne veulent pas perdre leur nationalité d'origine. Ils souhaitent garder des attaches avec leurs racines.

Beaucoup d'étrangers sont confrontés aux dispositions de leurs propres Codes de la nationalité. Elles prévoient que s'ils acquièrent volontairement une nationa-

lité étrangère, ils perdent leur nationalité d'origine. Ne pourrait-il pas pour autant s'intéresser à la gestion de leur commune de résidence en Belgique ? Sans doute. La question ne doit pas pour autant se régler par l'octroi d'un droit de vote découplé de la nationalité.

Pour le *CDF*, il vaudrait mieux chercher la solution du côté de la double nationalité. Cette question concerne d'ailleurs aussi les belges. Notre propre Code de la nationalité prévoit que le belge qui acquiert volontairement après ses dix-huit ans une nationalité étrangère perd automatiquement sa nationalité d'origine !

Pourquoi ne pas changer notre législation et permettre à nos propres ressortissants nationaux de garder leur nationalité belge ?

Quant aux étrangers qui résident chez nous, pourquoi ne pas conclure des accords bilatéraux avec les Etats dont ils sont ressortissants, voire inscrire dans des protocoles internationaux, ce principe de la double nationalité ? Qui pourrait même s'avérer un mode efficace et personnalisé de gestion des divergences culturelles liées aux deux appartenances distinctes.

Pour le *CDF*, il faut préserver le lien entre nationalité et exercice des droits politiques, sans brader notre démocratie. De plus, avant de songer à élargir le droit de vote aux étrangers non européens, révisons d'abord l'extension du droit de vote et d'éligibilité aux ressortissants de pays membres de l'Union européenne.

Ils bénéficié chez nous de ce droit aux élections communales de l'année 2000. Un fiasco ! Moins de 10 % se sont inscrits dans les registres pour y participer.

En cause, des obstacles légaux. Peut-être aussi un manque de mobilisation, un sentiment d'appartenance insuffisant et trop faible une volonté d'intégration dans la citoyenneté européenne.

D'ici 2006, il faudra organiser des campagnes de sensibilisation et agir sur d'autres leviers.

L'intégration ne peut jamais réussir sans réelle volonté des personnes concernées.

L'octroi purement unilatéral de droits issu d'un bradage inspiré par des considérations électoralistes ne répond pas à cette préoccupation. ■

L'affaire Humbert en France

A la lumière de cette dramatique affaire, l'euthanasie est à nouveau remise à l'avant-plan. Avant de se lancer, comme d'habitude, dans des considérations relativistes et utilitaristes, arrêtons-nous un instant sur la définition même de cette notion, uniquement applicable en fin de vie, faut-il le rappeler.

L'euthanasie se définit comme: « **un acte volontaire, ou absence d'acte volontaire, qui en soi et dans l'intention, donne la mort** ». L'euthanasie est donc un meurtre.

C'est ce que le Comité des Ministres réunissant les 43 pays membres du Conseil de l'Europe a reconnu en approuvant le 26.03.2002, à l'unanimité, un texte de résolution condamnant résolument le recours à l'euthanasie et demandant que soient développés les soins palliatifs. Résolution signée également par le gouvernement belge mais signature reniée peu de temps après...

Mais alors quelle attitude adopter devant la multitude de cas douloureux qui se présentent tous les jours?

Déjà en 1957, le Pape Pie XII écrivait: « *Le devoir de prendre les soins nécessaires pour conserver la vie et la santé... n'oblige habituellement qu'à l'emploi des moyens ordinaires... c'est-à-dire des moyens qui n'imposent aucune charge extraordinaire pour soi-même ou pour un autre...* » Le médecin peut donc très légitimement interrompre une tentative qui apparaît comme une charge qu'on ne peut imposer au patient ou à sa famille car: « *il n'y a dans ce cas aucune disposition directe de la vie du patient, ni euthanasie, ce qui ne serait jamais licite... l'interruption des tentatives de réanimation n'est jamais, qu'indirectement, cause de la cessation de la vie* » (Pie XII, déclaration aux anesthésistes du 24 novembre 1957).

De ces propos, on peut conclure que, lorsque toutes les thérapies «ordinaires» sont épuisées et que tout espoir d'amélioration est illusoire, il faut arrêter toute thérapie, bannir le scandale de l'acharnement thérapeutique et s'occuper uniquement du bien-être moral et physique du patient. Cela peut consister à administrer des produits analgésiques dans des doses proportionnées, même si ces doses provoquent le rapprochement de la mort. C'est le rôle des centres de soins palliatifs. En aucun cas on n'a voulu attenter à la vie d'autrui, seulement soulager ses souffrances. Comme un acte volontaire ne peut être exécuté pas-

sivement, que l'arrêt de soins inutiles n'est pas un délit, il faut bien reconnaître que l'euthanasie passive n'existe pas et n'est qu'un mythe.

Le problème pour le législateur n'est dès lors pas de légaliser l'euthanasie mais de prévoir des garde-fous pour éviter des dérives. Pour les cas exceptionnels, qui ne se situeraient pas dans le cadre décrit, ce sera la conscience qui aura le dernier mot mais jamais le politique. C'est apparemment ce que Monsieur RAFFARIN a compris quand il déclarait le 27 septembre 2003 que la vie n'appartient pas au politique. C'est cela la vraie libération chrétienne.

Honte à nos politiciens belges

Marcel Castermans

CDF

☎ : 02/763.06.01

📠 : 02/770.83.69

E-mail :

info@cdf-info.be

Livre

Joseph Pholien (1884-1968)

Un homme d'Etat pour une Belgique en crise.

Sous ce titre nous est présenté un ouvrage dont l'intérêt n'est pas uniquement historique. Il nous présente un homme dont la défense des valeurs allait de pair avec sa volonté de favoriser l'unité du pays.

Si la réputation qu'il a laissée nous le présente comme un des grands avocats du barreau de Bruxelles, Joseph Pholien est surtout connu en tant que sénateur et ministre belge de 1936 à 1962.

Vingt-cinq années

Pendant la durée de son action politique, les crises se succèdent. Elles vont de la montée de l'extrême droite à l'épuration en passant par l'invasion et l'occupation nazie.

A la sortie de la seconde guerre mondiale, lors de la fondation de l'ex-PSC, J. Pholien est appelé à pour être membre du Comité National. Puis il eut un rôle dans l'abdication de Léopold III en faveur de son fils Baudouin ainsi que dans les premiers gouvernements du jeune Roi.

Plus tard vint l'indépendance du Congo. Pholien l'avait souhaitée. Sénateur, il l'avait même préparée. Autrement.

A travers ces défis, il vise toujours l'apai-

sement et l'unité de la Belgique.

Un style

Empreint de bonhomie, Joseph Pholien n'en défendait pourtant pas moins ses principes avec fermeté. Il tenta de promouvoir une hiérarchie de valeurs telles que justice, primauté et respect de la personne ainsi qu'esprit de tolérance de la démocratie parlementaire.

Ses armes étaient le droit, la loyauté, le courage et l'humour.

Une biographie

Grâce au travail scientifique d'une équipe d'historiens de l'UCL, la KUL, Anvers et Saint-Louis, F. Carton et G. Janssens ont signé une étude biographique de Joseph Pholien qui complète l'éclairage sur l'histoire belge.

Ce livre peut être commandé (Fax. : 010/24.58.17, en effectuant un virement au compte numéro

271-0087002-25

aux Editions Mols, Petite Bilande 67,
1300 Wavre

(Fax.: 010/24.58.17)

en mentionnant le titre de l'ouvrage et l'adresse de livraison. ■

Tragédie aux portes de l'Europe

Suite à la récente tragédie vécue par des dizaines de migrants qui sont morts ou ont pu être recueillis par des gardes-côtes italiens, le premier Ministre Silvio Berlusconi, dont le pays assure la présidence européenne, a lancé un vibrant appel au Parlement Européen ce mercredi 22/10 :

«Nous devons tous réfléchir avec attention sur la manière dont cette Europe civilisée et chrétienne, cette Europe prospère, peut s'ouvrir pour accueillir ceux-là qui viennent ici avec, dans leur coeur, le désir de rechercher un futur meilleur pour eux-mêmes et leurs enfants. La perte de tant de vies de personnes poussées par la force du désespoir à rechercher un futur meilleur doit nous encourager à renforcer notre coopération mutuelle pour éviter que de tels désastres puissent encore arriver.»

Cette interpellation a été applaudie dans tout l'hémicycle. Plusieurs autres inter-

venants ont pris la parole sur ce sujet, dont Romano Prodi, Président de la Commission Européenne. Peu optimiste sur une solution rapide à la problématique de l'immigration illégale, celui-ci a également plaidé pour que les différents Etats membres de l'Union se donnent les moyens et adoptent une politique commune. Il a également rappelé les ressources qu'apportait l'immigration légale, qui rend possible l'accomplissement de tâches pour lesquelles notre jeunesse ne veut plus se former, notamment dans l'industrie qui a de grands besoins de techniciens qualifiés.

Très soucieux que la tradition d'accueil soit maintenue en Europe, pour les populations précarisées qui n'ont souvent eu d'autres solutions que de venir trouver refuge dans nos pays, le CDF estime que migration et coopération sont intimement liées. Seule une ac-

tion volontariste en matière de coopération permettra de faire évoluer de façon satisfaisante les rapports Nord-Sud et de répondre au défi que représente l'insécurité politique et matérielle qui conduit à l'immigration. Il importe de tout mettre en oeuvre pour améliorer les conditions de vie dans les pays d'origine. Une coopération équilibrée et dans des domaines variés doit permettre de répondre au besoin de main d'oeuvre qualifiée d'une part, et au besoin de formation et d'apport de technologies appropriées d'autre part.

Pour le CDF, une Europe qui se qualifie de «chrétienne et prospère» a le devoir de mettre ses richesses et ses compétences au service des populations les plus pauvres, devenant ainsi, dans le phénomène de mondialisation toujours plus actuel, un acteur responsable et juste oeuvrant pour une société plus humaine.

Pierre-Alexandre de Maere d'Aertrycke

Assemblée générale du CDF-Brabant wallon et 'Joyeuse entrée'

du conseil exécutif fédéral ainsi que son président

le dimanche 23 novembre 2003 dès 11h30

Salle paroissiale de Walhain-Saint-Paul

Rencontre politique : 12h

Lunch : 12h30

Apéritif offert - Fondue bourguignonne et dessert ou assiette du pêcheur et dessert

==> 10 euros si paiement au compte 001-3970646-27 du CDF-Bw

==> 12 euros si paiement sur place

+ boissons

Menu enfant : 5 euros

Accès : de la N4 (Bruxelles-Namur), prendre la direction de Walhain-Saint-Paul. Route bordée d'arbres. Au bout, se diriger vers l'église de Walhain. La salle paroissiale est à gauche quand on est face à l'église.

Suggestion à nos membres

Après avoir lu le **CDF-info**, pourquoi ne pas le dupliquer pour l'offrir, comme une bonne lecture "saine et passionnante" que l'on ne trouve pas encore dans toutes les librairies, bonnes, moins bonnes

ou aubettes. Ne serait-ce pas là un moyen pratique et accessible à tous de faire connaître notre parti à toutes celles et ceux qui souhaiteraient peut-être le rejoindre ? ■

A LOUER : Maison de plain-pied à Erpent (Namur) - grand living, feu ouvert, trois chambres, garages, jardin - Tél. : 081/74.56.29 soir ou week-end - Loyer à discuter.

Premières commissions à faire...

Le projet de statut qui vous est soumis prévoit la création de **COMMISSIONS ET SOUS-COMMISSIONS THÉMATIQUES**, chargées de conseiller les structures du parti sur les sujets d'actualité et de répondre aux consultations formulées par les différentes instances dans leurs sphères de compétence.

La participation à ces commissions est ouverte à tous les membres, selon leurs affinités, leurs expériences du terrain et leurs connaissances personnelles.

Compte tenu de la nécessité de faire entendre rapidement la voix du CDF, le comité exécutif provisoire a établi une liste de commissions spécialisées afin que chaque membre puisse indiquer, par l'envoi d'un courrier au secrétariat politique, ses disponibilités pour participer à ces groupes de travail et de réflexion.

Il est donc proposé de constituer, sans attendre, les commissions suivantes :

FAMILLE, chargée de tout ce qui concerne la personne en tant que telle ou dans ses relations de parenté; la démographie et la natalité, mais aussi l'éthique.

ENSEIGNEMENT, chargée de tout ce qui concerne l'enseignement, du jardin d'enfants à l'université, en passant par la formation technique et professionnelle;

TRANSPORTS et MOBILITÉ, où le dossier SNCB occupera une place de choix, sans négliger pour autant les aéroports, la

sécurité routières, la navigation maritime et fluviale.

JUSTICE, qui s'attachera aux dossiers relatifs à la justice pénale et à la justice civile, mais aussi aux questions de sécurité.

RELATIONS INTERNATIONALES ET DÉFENSE, chargée de suivre les grandes questions du moment en matière de coopération au développement, image de la Belgique à l'étranger, relations diplomatiques et, *last but not least*, à la défense.

ECONOMIE ET ENERGIE, laquelle s'attellera, outre l'énergie, aux réglementations économiques (accès à la profession, pratiques du commerce, implantations commerciales, la consommation), à la problématique du droit financier (bourses et banques) et à celle du droit des sociétés.

AFFAIRES SOCIALES ET FISCALITÉ, qui s'intéressera à l'emploi et aux relations de travail, aux grands dossiers de la sécurité sociale (pensions, soins de santé, statut des indépendants), ainsi qu'à tous les aspects de la fiscalité.

URBANISME ET LOGEMENT, où sera examiné tout ce qui concerne l'urbanisme et l'aménagement du territoire, le logement, la protection du patrimoine, et tout ce qui concerne le secteur immobilier.

AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT, thèmes cruciaux pour les générations futures, se-

ront étudiés dans cette commission.

CULTURE ET TOURISME, deux secteurs parfois négligés, seront scrutés à la loupe par ce groupe de travail. Que fait-on pour nos musées, nos auteurs, nos artistes ?

Placées sous la coordination du secrétariat politique, ces commissions pourront se scinder, se regrouper ou établir des passerelles entre elles.

→ Vous sentez-vous disponible et prêt à participer à l'élaboration du programme politique du **CDF** ?

→ Voulez-vous faire entendre votre voix sur des questions de fond qui vous touchent à cœur, car vous les vivez quotidiennement ?

→ Voulez-vous nous faire partager votre expérience ou nous aider à ébaucher des solutions concrètes, effectives et durables ?

→ → → Prenez contact avec le secrétariat politique du **CDF**,

- soit par courrier postal :

**CDF-Secrétariat politique,
square Joséphine-Charlotte 12 1200 Bruxelles**

- soit par courriel :

info@cdf-info.be.

Merci. ■

Pierre-Alexandre de Maere d'Aertrycke, Président du **CDF** de Bruxelles-Hal-Vilvorde, prie tous les membres du **CDF** qui habitent cet arrondissement, d'assister aux réunions du **CDF** de Bruxelles, qui ont lieu

**les 1^{er} et 3^{ème} jeudis
de chaque mois à 20h15**

(sauf jour férié)

**Rue Potagère 9
1030 Bruxelles**

(Tour Madou, métro).

La présence de chacun est primordiale

pour la réussite de notre projet politique et pour la structuration du **CDF** bruxellois.

Le billet de Germaine

Comme un enfant

Pourquoi un enfant de quelques mois sourit-il lorsqu'un de ses proches l'interpellent ? Serait-ce parce qu'il sent l'odeur du sein maternel ? S'il s'agit de son père... Le sein paternel...

Serait-ce plutôt parce qu'il reconnaît au ton la sympathie de la personne qui lui parle ? Peut-être mais...

Simplement, je me demande s'il n'entend pas son prénom comme un mot d'amour.

L'amour commence dès le début de la vie, non ? Même bien avant. De toute façon, lorsqu'on cite le prénom de la personne que l'on aime, ne le prononçons-nous pas toujours comme un mot d'amour ? Pourquoi pas pour un bébé ?

Ne songe-t-on pas à apaiser l'enfant qui pleure afin qu'il s'épanouisse et soit heureux de vivre ? Nul ne désire qu'il soit

seulement capable de se soumettre et de ne pas déranger.

Ne nous emballons pas, me diront peut-être certains. N'est-ce pas un peu le cas de tout le monde, de devoir se soumettre et ne pas déranger ?, demanderont ceux-là. Certaines personnes n'attendent-elles pas cela des autres, sans se soucier de leurs desiderata ?

Les enfants sont tous très importants, c'est vrai. Ne sommes-nous pas tous des enfants ? Pourquoi ne sommes-nous pas toutes et tous importantes et importants aux yeux de tous les autres ? Pourquoi, pour certains, l'importance des autres est fonction de leurs titres, diplômes, âge, race, religion, appartenance politique, ...

Chaque personne est égale en dignité et en droit. La personne, toutes les personnes. Chacune est unique. Chacune est précieuse. Ça, c'est la première devise que je veux vivre au **CDF**.

Germaine